



COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

ANNÉE 2024



© Héléne Trinh, étudiante École Estienne

LES ESSENTIELS

RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE 2024

En juillet 1990, le législateur a confié à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) le soin d'élaborer et de remettre annuellement un rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Le Rapport de l'année 2024 fait état d'un contexte national particulier, marqué par une dissolution de l'Assemblée nationale, des élections législatives anticipées et une instabilité politique sans précédent sous la Ve République. Ce contexte, qui a vu la succession de quatre Premiers ministres, a nui à la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO). Il a aussi fallu attendre plus de huit mois avant qu'une personne ne soit nommée à la tête de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

Malgré un contexte politique sous tension, le Baromètre de la CNCDH révèle que la tolérance résiste. Après deux années de recul, l'indice longitudinal de tolérance remonte légèrement en 2024. L'indice 2024 est le 3e meilleur score en matière de tolérance depuis le début des mesures, en 1990.

Alors qu'un million deux cent mille personnes se déclarent chaque année victimes d'une atteinte à caractère raciste (Enquête statistique sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité réalisée par les services statistiques du ministère de l'Intérieur, enquête VRS 2022), les questions de la sous-déclaration des actes discriminatoires et du non-recours au droit s'imposent toujours comme des sujets politiques majeurs. Le Baromètre souligne une attente très forte de la population sur ces enjeux. La société française semble de plus en plus sensible aux questions de discriminations.

Dans le cadre de son Focus thématique, la CNCDH a décidé de porter une attention particulière à l'impact du racisme sur la santé. En revenant sur les conséquences physiques et psychologiques des discriminations quotidiennes, la CNCDH interroge également leur influence dans l'accès aux soins et la prise en charge médicale.

LE BAROMÈTRE RACISME

Un instrument unique, robuste, stabilisé sur plus de 30 ans permettant le recul dans l'analyse des données et des comparaisons dans le temps.

Depuis 1990, la CNCDH publie dans son Rapport un Baromètre visant à évaluer la tolérance des Français vis-à-vis des minorités et des préjugés racistes.

Le Baromètre racisme

Chaque année, la CNCDH mène avec le Service d'information du Gouvernement (SIG), une enquête d'envergure, sur les opinions et stéréotypes racistes, antisémites et xénophobes en France. Une équipe de chercheurs analyse les données et construit l'Indice longitudinal de tolérance de l'année.



Sur 35 ans la tendance est à une acceptation croissante des minorités, au-delà des fluctuations conjoncturelles (attentats, insécurité économique, rhétorique politique, etc.).

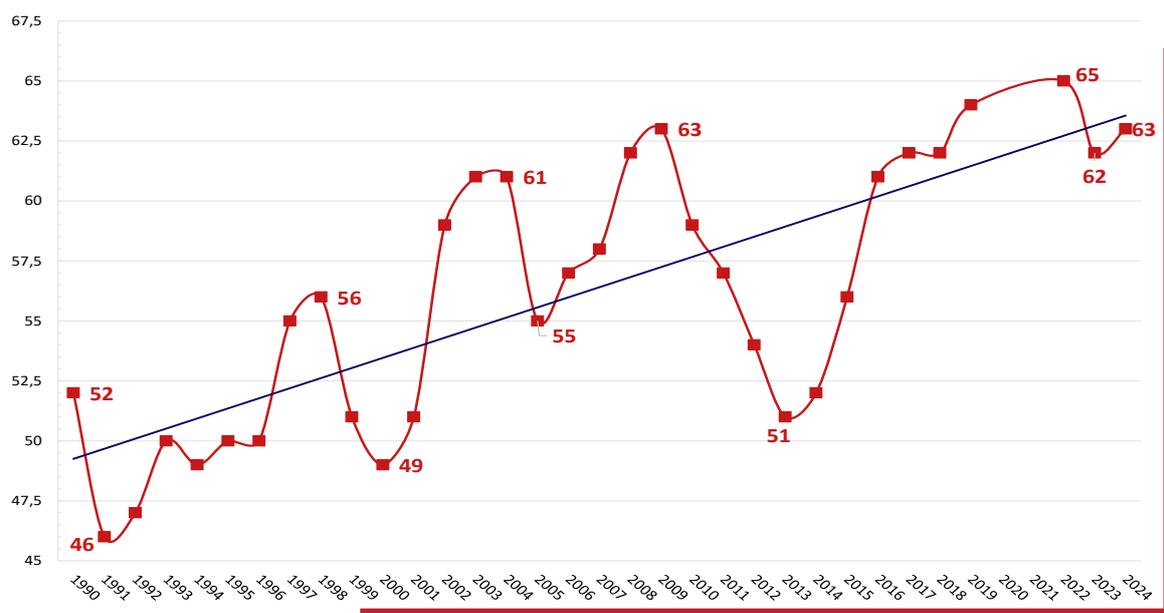
L'indice longitudinal de tolérance

Il mesure le niveau de tolérance et de préjugés sur une échelle de 0 (intolérance) à 100 (tolérance).
Méthodologie : une enquête en face à face sur les opinions et préjugés vis-à-vis des personnes noires, asiatiques, arabes, roms, musulmanes et juives.



Depuis 2016, le niveau de tolérance est à la hausse malgré un net recul en 2023.

Évolution de l'indice longitudinal de tolérance



De façon tendancielle, et malgré de fortes fluctuations conjoncturelles, la tolérance est en hausse.

Et en 2024 ? La tolérance remonte.

63 L'indice longitudinal de tolérance se situe à **63/100**.

Il remonte d'un point cette année, après un recul de trois points en 2023.

Il s'agit du 3e meilleur score depuis 1990, et ce malgré la diffusion de discours de défiance et de haine par certaines sphères politiques et médiatiques.

Plusieurs facteurs favorisent une telle progression de la tolérance :

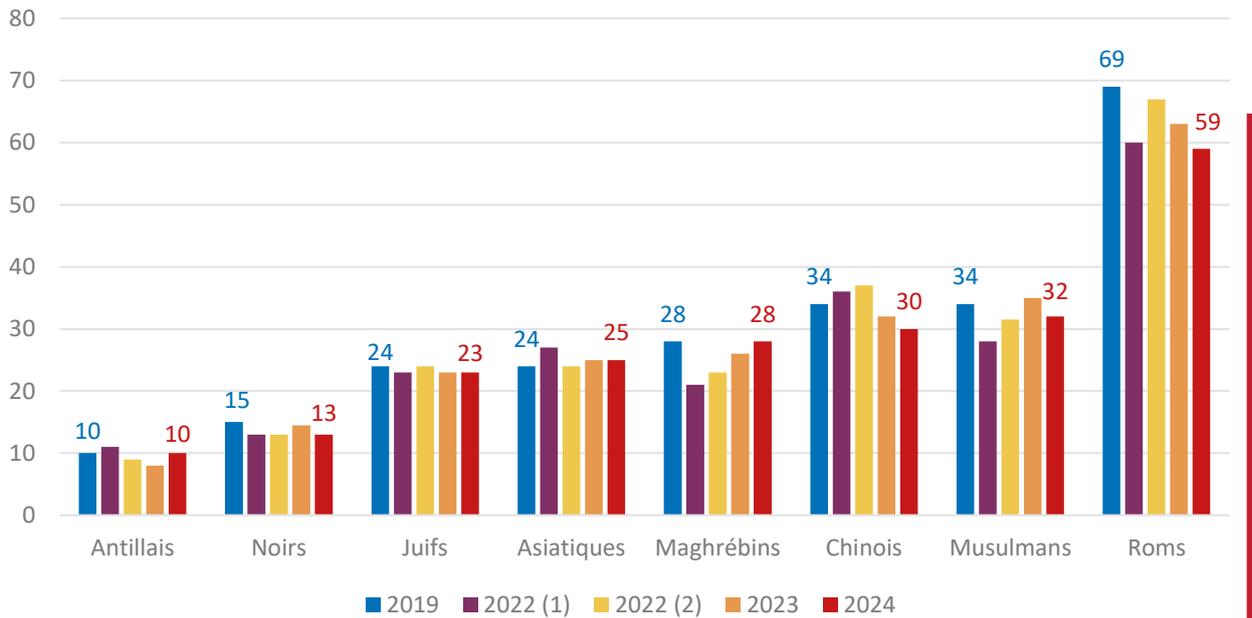
- l'élévation du niveau de diplôme ;
- le renouvellement des générations ;
- les expériences interculturelles ;
- les discours politiques et médiatiques de tolérance.

Une hiérarchie des rejets à l'égard des minorités

En 2024, certains préjugés restent largement partagés. Certaines minorités continuent d'être mises à part dans la société française.

Un bon indicateur est le sentiment que la minorité en question forme « un groupe à part » dans la société. Les Roms sont de loin la minorité la moins acceptée, vus par 59 % de l'échantillon comme un groupe à part.

Proportion de personnes interrogées ayant répondu « tout à fait » ou « plutôt d'accord » avec l'idée que les groupes suivants forment des groupes « à part » (en %)



Principaux enseignements du Baromètre 2024

Une forte cohérence entre les différents registres d'intolérance

- Le sentiment anti-immigré est le plus corrélé aux autres formes de haine. Plus on rejette les immigrants, plus on rejette les personnes perçues comme juives, musulmanes, asiatiques, roms, noires, et plus on s'oppose à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux droits des personnes LGBTI.
- Contrairement aux idées reçues, s'agissant du sentiment antimusulman, les personnes qui sont hostiles aux Musulmans sont aussi les moins attachées à la laïcité, à l'égalité entre les hommes et les femmes, et les plus critiques envers l'homosexualité.

Les opinions antisémites restent fondées sur de « vieux » préjugés antisémites

- Les stéréotypes associant les Juifs au pouvoir, à l'argent, au communautarisme, persistent.
- Le sentiment que, pour les Juifs, Israël compte plus que la France, renvoyant à leur supposée « double allégeance », a été ravivé depuis le 7 octobre 2023 et reste à un niveau très élevé en 2024.
- De nouvelles questions ont été ajoutées en 2024 pour mieux cerner l'impact du conflit armé au Proche-Orient. Les réponses reflètent la complexité du positionnement sur le conflit en cours : 49 % des personnes sondées sont d'accord pour dire que « *s'il est attaqué, Israël a le droit de se défendre même s'il y a des pertes civiles importantes* ». Mais, 91 % des sondés considèrent aussi que « *les bombardements israéliens à Gaza font trop de victimes civiles* », dont 69% de « *Tout à fait d'accord* ».

La persistance de préjugés en 2024

Dans un contexte politique où l'immigré est souvent rendu responsable des maux de la société, certains préjugés restent largement partagés chez les personnes interrogées :

- **60%** 60 % pensent que « *de nombreux immigrants viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale* ».
- **46%** 46 % pensent que « *l'immigration est la principale cause de l'insécurité* ».
- **23%** 23 % pensent que « *les enfants d'immigrés nés en France ne sont pas vraiment français* ».
- **36%** 36 % pensent que « *les Juifs ont un rapport particulier à l'argent* ».

Le passage du racisme biologique au racisme à fondement culturel

- En 2024, 5,2 % de l'échantillon pense qu'il existe une « *hiérarchie des races* ». Le racisme le plus cru est en net recul dans l'opinion.
- Le racisme s'exprime davantage aujourd'hui autour de différences culturelles et identitaires.

Les jeunes générations adhèrent moins aux « vieux » clichés racistes

L'année 2024 révèle une forte « polarisation générationnelle » : les cohortes récentes voient leurs niveaux de tolérance, déjà hauts, progresser, tandis que ceux des cohortes les plus anciennes stagnent ou reculent sur ces questions.

La génération la plus récente, née en 1987 et après, est la seule dont l'indice a systématiquement progressé depuis 2019 et elle atteint un record historique cette année. Et on compte désormais 25 points d'écart entre son niveau de tolérance et celui des cohortes nées avant 1966.

LES DONNÉES CHIFFRÉES

Données du ministère de l'Intérieur

Données du Service statistique (SSMSI) en 2024

Infractions qualifiées par les services de police et de gendarmerie « *de nature criminelle ou délictuelle, commises en raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, d'une prétendue race ou de la religion* ».

- 9 350 crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux, soit une hausse de 11 % par rapport à 2023 (8 428 actes).
- 525 atteintes à la vie et violences, + 23 % par rapport à 2023.
- 1 897 menaces ou chantages, + 14 % par rapport à 2023.



Émanant d'un service statistique, ces données sont particulièrement robustes. Toutefois, fondées sur la définition légale du racisme, elles ne permettent pas de distinguer entre les motifs racistes (antisémite, antimusulman, anti-asiatique, négrophobe, etc.)

Données de PHAROS, Service de lutte contre la haine en ligne

Ces données sont fondées sur les signalements opérés auprès de la plateforme PHAROS.

- **36 048** signalements pour provocation publique à la haine, discrimination, injures et diffamations xénophobes, + 55 % par rapport à 2023.

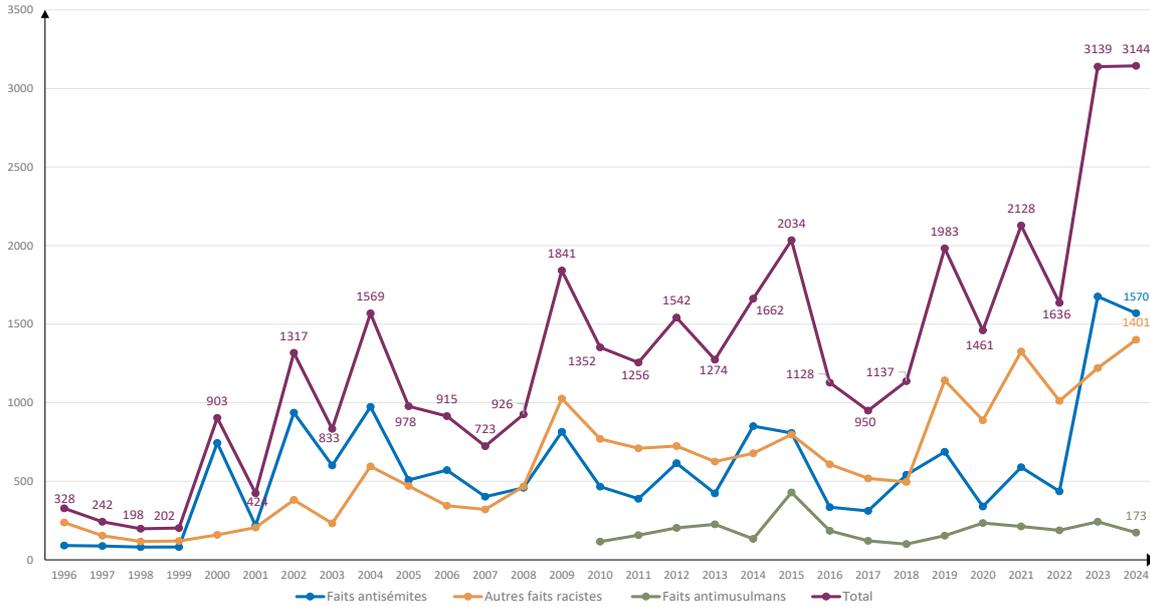
Données du service de la Direction nationale du renseignement territorial (DNRT)

Actes par catégories racistes recensés par le ministère à partir de remontées d'informations territoriales et associatives. N'émanant pas d'un service statistique, ce recensement dépend de la qualité du maillage territorial et des liens entre la DNRT et le tissu associatif. Il permet toutefois de noter les évolutions des faits, catégorie par catégorie.

En 2024, un niveau élevé et en hausse par rapport à 2023

- **3 144** faits recensés (toutes catégories confondues) en 2024 (contre 3 139 faits en 2023) :
 - Dont 1 570 faits antisémites, soit un niveau qui reste très élevé après une explosion des faits en 2023 ;
 - Dont 173 faits antimusulmans ;
 - Dont 1 401 autres faits racistes, en très forte augmentation.

Évolution globale des faits racistes comptabilisés par la DNRT sur le long terme



Alerte sur les faits antisémites

1 570 actes commis en 2024

Chiffre en légère baisse au regard des chiffres de l'année 2023 qui constituait un niveau inédit. Ce chiffre reste extrêmement inquiétant en raison :

- Du nombre d'actes extrêmement élevé au regard de la taille de la minorité juive ;
- La nature des actes du fait que les violences contre les personnes ont progressé.

Données du ministère de la Justice

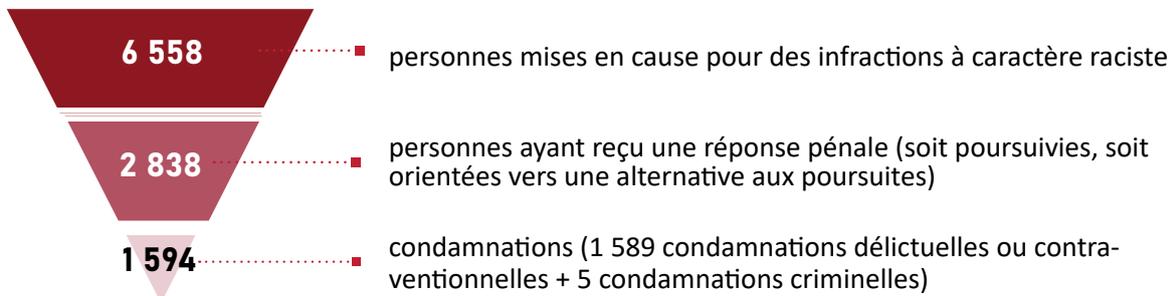


Le ministère de la Justice transmet des données sur l'année N-1, rendant difficiles l'analyse et la mise en perspective de la réponse pénale au regard de ce contentieux.

Le contentieux raciste, antisémite et xénophobe est insuffisamment appréhendé par la Justice

En 2023, malgré une explosion du nombre d'actes enregistrés par le ministère de l'Intérieur, le nombre d'affaires ayant reçu une réponse pénale reste faible :

■ **8 282** affaires traitées par les parquets (+ 4 % par rapport à 2022) alors que l'augmentation des actes enregistrés par le ministère de l'Intérieur était de + 32 %).



Un contentieux qui ne semble pas prioritaire

- Un taux de classement sans suite très élevé, et bien au-dessus du contentieux général ;
- Un volume de condamnations très faible ;
- Un traitement des discriminations à l'origine très loin d'être à la hauteur des enjeux : sur 656 personnes mises en cause pour discriminations, on relève seulement cinq condamnations.

Le phénomène de la sous-déclaration

Seulement quelques milliers d'actes à caractère raciste sont recensés tous les ans par les services de l'État.

C'est ce qu'on appelle la « **sous-déclaration** » des actes racistes.

Pourtant 1,2 million de personnes âgées de 14 ans et plus estiment avoir été victimes chaque année d'au moins une atteinte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe. (Enquête VRS 2022).

97 % d'entre elles ne portent pas plainte.

Pourquoi ?

- Le manque de confiance dans les institutions (police, gendarmerie, justice) ;
- Le sentiment que la démarche sera inutile, compte tenu du faible niveau des poursuites judiciaires ;
- Les difficultés rencontrées lors du dépôt de la plainte ;
- La peur des représailles.



Les recommandations de la CNCDH

- Améliorer l'accueil des victimes, le dépôt de plainte et l'accès à l'information ;
- Former le personnel de police et de gendarmerie sur le contentieux raciste ;
- Former les magistrats et personnels de justice pour une meilleure appréhension du contentieux raciste ;
- Généraliser l'usage de la plainte en ligne ;
- Accroître le taux d'élucidation des infractions à caractère raciste pour lutter contre l'impunité ;
- Soutenir les enquêtes de victimation, comme l'enquête « Ressenti et vécu en matière de sécurité » (VRS) pour mieux cerner les causes de la sous-déclaration.



Des pouvoirs publics moins engagés

La CNCDH, en sa qualité d'évaluateur de la politique publique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, relève les manifestations d'un affaïssement du portage politique en la matière en 2024.

- Retard dans le pilotage et la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO) ;
- Vacance à la tête de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), en charge de la mise en œuvre du PRADO, en dépit d'une explosion des actes racistes et antisémites dans le pays ;
- Diffusion de rhétoriques politiques intolérantes voire haineuses.

FOCUS : LE RACISME

AU QUOTIDIEN ET

IMPACT SUR LA SANTÉ

Le racisme affecte tous les aspects de la vie quotidienne : éducation, emploi, logement, santé, transports, espaces publics et tous les âges de la vie !

Il est sous-estimé par sa nature, son ampleur, ses formes et son impact sur la santé mentale et physique des personnes.



Le racisme au quotidien en 2024, quelques idées clés

■ La perception de l'origine géographique, premier facteur de discrimination

Les descendants d'immigrés nés en France déclarent autant de discriminations que les immigrés eux-mêmes, voire plus.

■ Les préjugés raciaux omniprésents et réactivés dans les médias, surtout à l'encontre des populations d'origine africaine ou maghrébine. On peut parler de média trauma.

Le racisme est très présent dans les événements médiatiques. Les jeux Olympiques et Paralympiques ont mis en lumière des discussions sur les origines des participants à la cérémonie d'ouverture ou aux Jeux, alimentant des débats racistes et souvent intersectionnels (racistes, antisémites, sexistes, homophobes, validistes, etc.).

■ Le racisme en ligne

Il est exacerbé dans les interactions numériques en ligne, avec des discriminations liées aux noms particulièrement fréquentes sur les sites en ligne et plus difficiles à identifier et à dénoncer en justice.

■ Le racisme à l'école

En 2024, les actes racistes dans les établissements scolaires ont presque triplé, avec des violences verbales et physiques basées sur l'origine et l'apparence ou l'appartenance présumée à une religion.

■ Les formes du racisme au quotidien

Les micro-agressions prennent des formes variées, avec des questions sur l'origine ou des compliments condescendants, des blagues ou des gestes intrusifs.

■ Les formes sous-estimées

En 2024, une proposition de loi pour lutter contre la discrimination capillaire a été introduite les discriminations liées aux cheveux et à la coiffure fréquentes, notamment dans l'emploi.



Impact sur la santé

Le racisme a un impact sur la santé mentale et physique. En 2024, des recherches sur les biais raciaux dans le système de soins ont commencé à se développer en France.

Une préoccupation internationale

L'impact du racisme sur la santé est largement étudié en Amérique du Nord et suscite un intérêt croissant en Europe. En 2024, le Conseil de l'Europe en fait un sujet de recommandation, et la CNC DH en fait un axe central de son rapport annuel. Lors du 30e anniversaire de ce conseil, un séminaire international auquel la CNC DH a participé a mis en lumière l'importance des discriminations dans l'accès aux soins, leur dimension structurelle et leur impact sur les personnes.

Recommandation clé de l'ECRI : former les professionnels de santé à l'égalité et à la non-discrimination.

Constat en 2024 sur l'impact du racisme sur la santé

Impact dès l'enfance

Les enfants issus de l'immigration sont exposés très tôt aux discriminations et évoluent dans un environnement social excluant.

Conséquences physiologiques observées chez les adolescents : stress chronique, maux de tête, hypertension, dépression.

Impact sur la santé mentale

Les discriminations entraînent isolement, comportements dépressifs, anxiété et faible estime de soi.

Concepts associés :

- Charge raciale : effort mental constant pour s'adapter au racisme ;
- Stress racial : troubles anxieux, syndrome post-traumatique, dépression.

Résultats de l'étude de l'Insee en 2024

Pour 56 % des victimes de discriminations liées à l'origine, la couleur de peau ou la religion entraînent un impact psychologique « *plutôt important* » ou « *très important* ». Les descendants d'immigrés non-européens se sentent souvent plus discriminés que leurs parents, malgré un meilleur niveau d'études.

Le cas du monde du travail

- Le racisme très présent dès le recrutement (mis en évidence par le *testing*) et dans les parcours professionnels.
- Des témoignages de figures publiques en 2024 (Lilian Thuram, Basile Boli, Guillaume Diop, Maboula Soumahoro) sur la surcharge mentale, l'illégitimité ressentie, l'impact sur la santé physique et mentale.
- Une organisation du travail marquée par des préjugés raciaux : affectation majoritaire des personnes racisées aux tâches les plus pénibles, en particulier dans les secteurs suivants : BTP, agriculture, services à la personne, milieu hospitalier
- Des conséquences non reconnues : santé physique dégradée par la pénibilité du travail, santé mentale affectée – stress permanent, micro-agressions répétées, inégalités de rémunération, de carrière et de ressources financières renforçant cette assignation.

Des biais raciaux dans la prise en charge médicale, souvent inconscients mais bien réels

■ Une étude novatrice en France qui documente ces biais racistes

Étude du Professeur Xavier Bobbia, CHU Montpellier, publiée en janvier 2024, basée sur 1 563 soignants interrogés (France, Belgique, Suisse, Monaco) et une méthodologie avec des photos générées par l'intelligence artificielle et descriptions cliniques identiques.

Principaux résultats :

- **50 % de chance en plus d'être évalué en « urgence vitale » pour un homme blanc que pour une femme noire.**
- Caractère intersectionnel des discriminations : moins de chances pour les femmes et les personnes noires d'être prises en charge rapidement.
- Les hommes et les personnes perçues comme blanches ou nord-africaines sont mieux pris en charge. Une femme noire avec une douleur thoracique est moins souvent classée « urgence » car les patients noirs sont soupçonnés d'exagérer leurs symptômes.

■ Stéréotypes sur la résistance à la douleur

- Le « **syndrome méditerranéen** », stéréotype prêtant aux personnes d'origine africaine et méditerranéenne une exagération systématique de leur douleur ; ce stéréotype entraîne un défaut de prise en charge, parfois fatal, avec des symptômes sous-diagnostiqués. Ce syndrome, dont l'existence n'a jamais été établie, est un biais médical affectant la qualité des soins et l'espérance de vie des patients.
- **Cas tragiques médiatisés** : Naomi Musenga (2017) et Aïcha (2023), décès dus à une négligence médicale liée aux préjugés sur la douleur.
- Impact sur les femmes : prise en charge moindre lors des grossesses et des accouchements pour les femmes d'ascendance méditerranéenne et africaine (travaux de Priscille Sauvegrain).
- Traitement différencié pour les personnes roms (étude de Dorothee Prud'homme).

■ Des biais raciaux et médicaux inscrits dans un continuum historique

- Le **racisme biologique** a été largement diffusé dans les manuels scolaires et la littérature scientifique politique jusqu'au XXe siècle, dans un discours médiatique et historique.
- Impact des préjugés raciaux dans la médecine du XIXe siècle, notamment envers les populations noires. Pratiques médicales inéquitables : fausses idées sur la douleur et sur la résistance aux maladies, ayant justifié l'esclavage et la colonisation.
- Stéréotypes culturels véhiculés par les expositions coloniales, publicités, presse, renforçant les idées racistes.

■ Quelles politiques publiques ?

Le Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 (PRADO) prévoit en effet ces mesures :

- La formation du personnel médical et étudiant en santé ;
- Le soutien des travaux de recherche sur les discriminations et l'accès aux soins ;
- La prise en compte de l'impact physique et psychologique du racisme.



Recommandations de la CNCDH pour lutter contre les conséquences de l'impact du racisme sur la santé

- Formations obligatoires pour tous les personnels soignants et éducatifs sur les questions de racisme et d'antisémitisme.
- Questionnaires de santé sur le vécu des personnes en matière de discrimination, incluant une perspective intersectionnelle (sexe, handicap, grossophobie, couleur de peau, religion, etc.).
- Ajout dans le carnet de santé des enfants des recommandations sur les discriminations et le harcèlement, ainsi que des informations sur les moyens de signalement disponibles.
- Financement d'études scientifiques pluridisciplinaires sur l'impact du racisme sur la santé physique et mentale, dans le but de mieux en comprendre les effets à court et long terme.
- Création d'une commission de réflexion sur l'impact des violences liées aux discriminations, en s'inspirant du modèle de la CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants), afin de produire des recommandations spécifiques pour lutter contre les discriminations dans le secteur de la santé et de l'éducation.

LE CADRE JURIDIQUE FRANÇAIS RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Que dit la loi ?

Les libertés d'expression et d'opinion sont des droits fondamentaux, essentiels à la démocratie et au pluralisme. Pour autant, le droit de s'exprimer cesse là où l'abus commence. [Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme ; article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789]

Le droit français sanctionne la diffamation et l'injure raciale, ainsi que la provocation à la haine ou à la discrimination raciale, l'apologie de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, la contestation de crimes contre l'humanité. Il réprime également la discrimination à caractère racial ou religieux ainsi que le mobile raciste érigé en circonstance aggravante des crimes et délits.

Quelles sanctions ?

Possibilité de peines d'amende, voire d'emprisonnement. [Loi relative à la liberté de la presse en date du 29 juillet 1881 ; dispositions du code pénal ; article L 1132-1 du code du travail]

Comment faire valoir ses droits ?

- Déposer plainte au commissariat de police ou de gendarmerie ;
À noter : obligation de recevoir la plainte par l'agent d'accueil [Article 15-3 du code de procédure pénale].
- Adresser directement une plainte écrite auprès du procureur de la République.
- Se tourner vers la justice civile, ou les conseils des prud'hommes si la discrimination a lieu dans le domaine du travail. À la différence du droit pénal, la charge de la preuve y est allégée pour les victimes. [Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008, art. 4]

En 2024, la CNCDH et ses partenaires ont rédigé une plaquette d'information pour signaler la haine en ligne. Elle reprend toutes les étapes pour signaler et porter plainte face à des contenus en ligne illicites.

Les signalements se font via la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur « PHAROS ».
[www.internet-signalement.gouv.fr]

LES 10 RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES DE LA CNCNDH

01] Formation de magistrates et magistrats

La CNCNDH insiste de nouveau sur la nécessité de mettre en œuvre les mesures du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations aux fins d'inciter les magistrates et magistrats référents à suivre la seule formation continue proposée par l'École nationale de la magistrature. Elle encourage plus largement à ce qu'un effort de formation soit fourni en matière d'infractions racistes, pour l'ensemble des magistrates et magistrats et les services d'enquête, afin d'améliorer le taux de réponse pénale du contentieux raciste.

02] Mesures alternatives et peines à valeur pédagogique

La CNCNDH réitère la nécessité d'avoir une analyse plus approfondie en terme d'efficacité des mesures alternatives et peines à valeur pédagogique, notamment s'agissant du risque de réitération.

03] Logement et scolarisation des enfants

La CNCNDH rappelle les engagements pris par la France en ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et à ce titre recommande que tout soit mis en œuvre pour que le droit au logement de la famille de l'enfant soit garanti en cas de particulière vulnérabilité économique. Elle demande à nouveau que la continuité de la scolarisation des enfants soit prioritairement prise en compte dans les cas d'expulsion.

04] Mise en oeuvre des objectifs par le ministère de l'Education

La CNCNDH recommande, en tant qu'évaluateur du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO), que le ministère de l'Éducation nationale mette en œuvre les objectifs fixés pour 2024 au plus vite de manière à répondre à l'enjeu plus large d'une politique efficace de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations liées à l'origine à l'horizon 2026.

05] Croisement, cumul et intersectionnalité des discriminations

La CNCNDH invite les magistrates et magistrats à prendre en compte le croisement, le cumul et l'intersectionnalité des discriminations et à en assurer la reconnaissance, notamment dans le prononcé des peines. Elle préconise d'attirer leur attention, dans une circulaire de politique pénale, sur la nécessité de requérir une peine, suffisamment motivée, qui prenne en compte le cumul des motifs discriminatoires.

06 Recherche académique, recherches-actions participatives

La CNCDH encourage les pouvoirs publics à soutenir la recherche académique sur les actes racistes, antisémites, xénophobes et les discriminations. Doivent également être encouragées les recherches-actions participatives afin d'obtenir des données précises sur les territoires et les discriminations vécues, de favoriser rencontres et échanges entre les citoyennes et citoyens et les pouvoirs publics (conférences citoyennes, conférences de consensus), et de modifier en profondeur les stéréotypes et les préjugés.

07 Racisme et Santé : Formations pour les personnels soignants et éducatifs

La CNCDH recommande la mise en place de formations obligatoires pour tous les personnels soignants et éducatifs sur les questions de racisme et d'antisémitisme, afin de les sensibiliser notamment aux enjeux liés à la santé mentale et physique.

08 Racisme et santé : Études scientifiques pluridisciplinaires

La CNCDH recommande de soutenir activement des études scientifiques pluridisciplinaires sur l'impact du racisme sur la santé physique et mentale, dans le but de mieux en comprendre les effets à court et long terme.

09 Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine

La CNCDH recommande très vivement à la France de répondre à la demande du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine pour qu'il puisse conduire dans les meilleurs délais une visite en France.

10 Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales

La CNCDH recommande à la France de répondre dans les meilleurs délais à la demande de visite du Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre.



COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20 Avenue Ségur - TSA 40 720 - 75334 PARIS Cedex 07

Tel : 01.42.75.77.09

Mail : cncdh@cncdh.fr

www.cncdh.fr

